



Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC

est donné ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement modificateur concernant le règlement de zonage 354, à savoir:

RÈGLEMENT MODIFICATEUR NUMÉRO 354-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 CONCERNANT L'AJOUT DE LA ZONE U200-1 DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION U200 ET U212 PERMETTANT L'USAGE TERRAIN DE CAMPING (t7) ET L'USAGE ACTIVITES RECREATIVES NAUTIQUES (t5)

Résumé du projet :

Le règlement de zonage 354, tel qu'amendé, est modifié pour l'ajout de la zone U200-1 certains usages dans la zone spécifique soit :

- Autorisation des usages t5 et t7 de la classe « Récréation » dans ladite zone.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 6 avril 2017 à 18h30 à la salle Palma-Morin** située au 175, route 107, à Délage.

L'objet de l'assemblée est d'expliquer la modification qui sera apportée au règlement de zonage, ainsi qu'aux usages permis à l'intérieur de la zone désignée.

Au cours de cette assemblée publique, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement, l'ajout d'usage liée de son adoption, son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal lors des heures d'ouverture du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00.

Zone concernée par la demande : U 200-1, située dans le périmètre



DONNÉ à Délage, ce 23^e jour de mars 2016.

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier